

QUESTIONS	RÉPONSES
Qui et comment se déroule la dotation ?	Mandaté par le SMICTOM d'Amboise service public en charge de la collecte des déchets sur votre territoire, un agent de l'entreprise SULO se rend à votre domicile pour vous livrer votre bac jaune en fonction de la composition de votre foyer.
Que se passe-t-il en cas d'absence ?	<p>Si vous êtes absent de votre domicile au moment du passage de l'agent, celui-ci verra avec un de vos voisins pour lui laisser votre bac. En cas d'absence de voisin, le bac sera laissé devant votre domicile si cela est possible, sinon un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres et vous pourrez prendre un RV en contactant le N° Vert.</p> <div style="text-align: center;"> 0 805 290 150 Service & appel gratuits </div>
Sur quelle plage horaire s'effectue la dotation ?	La dotation s'effectue du mardi au vendredi de 11h45 à 18h00 et le samedi de 9h15 à 15h30.
Mon bac jaune me semble trop grand	En raison de la simplification du geste de tri, votre bac collectera plus de déchets recyclables (tous les emballages et tous les papiers) à partir du mois de janvier 2022. Votre bac est donc adapté à vos nouveaux besoins. La taille du bac a été définie à partir de retour d'expérience d'autres collectivités ayant déjà appliqué ces nouvelles consignes de tri. Nous vous invitons à tester votre bac pendant quelques mois en raison de l'extension de ces consignes de tri (tous les emballages et tous les papiers).
Comment est calculée la taille des bacs ?	La taille des bacs varie en fonction de la composition de votre foyer. Lors de la dotation, l'agent en charge procèdera à une enquête afin de vous fournir les bacs adaptés à votre composition familiale.
Je veux changer de taille de bac	<p>Nous vous invitons à tester votre bac pendant quelques mois car à partir du 1^{er} janvier, vous devrez y déposer tous les emballages et tous les papiers ce qui n'était pas le cas avant.</p> <p>Vous n'aurez plus à vous déplacer aux points d'apports volontaires pour vos papiers.</p>
Suis-je propriétaire de mon bac ?	<p>Non, les bacs mis à votre disposition restent la propriété du SMICTOM. Vous avez cependant l'obligation de les entretenir et de les stocker car vous en avez la responsabilité. Sortez-le, la veille du jour de collecte et rentrez-le dès son vidage : les bacs ne doivent pas rester sur la voie publique.</p> <p>En cas de détérioration ou de vol : contactez le SMICTOM.</p> <p>En cas de déménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à la CC : je vous passe le service facturation - Appel à 1 mairie : vous devez le laisser dans l'habitation et informer la Communauté de Communes.
A partir de quelle date puis-je présenter le bac jaune à la collecte ?	<p>Vous pourrez utiliser le bac jaune à partir du 1^{er} Janvier 2022. A compter de cette date, les sacs ne seront plus collectés.</p> <p>→ A sortir la veille de votre jour de collecte que vous trouverez sur le calendrier de collecte de 2022 qui sera transmis en fin d'année.</p>
J'habite une maison de ville / un appartement et je n'ai pas d'espace de stockage pour ce bac.	<p>Si vous avez déjà signalé cette difficulté au livreur ou au N° vert, sachez qu'elle a été transmise au SMICTOM pour qu'une solution alternative vous soit proposée. Vous serez, donc, recontacté prochainement à ce sujet.</p> <p>Si ce n'est pas le cas, je vous invite à contacter le SMICTOM.</p> <p>Attention : Les solutions alternatives ne sont mises en place que pour des situations avérées et justifiées.</p>
J'ai un problème d'adresse sur mon bac	<p>Jusqu'au 1er décembre 2021 : Contactez le N° vert.</p> <p>Cette date pourra être repoussée en fonction de l'avancement du chantier de distribution.</p> <p>Après cette date : Contactez le SMICTOM.</p>

Combien ça va me coûter ?	Cette livraison s'effectue gratuitement et est comprise dans votre redevance.
La distribution sur mon secteur est terminée, Je viens d'emménager et il n'y a pas de bac sur place ?	Si l'opération sur votre secteur est terminée et afin de déclencher la livraison de votre bac jaune et vert s'il n'y en a pas non plus : <ul style="list-style-type: none"> - Appel à la CC : je vous passe le service facturation - Appel à 1 mairie : vous devez informer la Communauté de Communes de votre installation.
Je peux déjà commencer à trier mes déchets comme il est demandé dans le Mémo tri ?	A partir du 1 ^{er} janvier uniquement. Avant cette date, vous devez conserver vos habitudes de tri et continuer à aller déposer vos papiers et journaux dans les conteneurs collectifs.
Coordonnées du SMICTOM et des services facturation des Communautés de Communes	
SMICTOM d'AMBOISE	Téléphone : 02 47 23 47 66 Mail : contact@smictom-amboise.fr
Communauté de Communes de Bléré Val de Cher	39 rue Gambetta 37150 BLERE Téléphone : 02 47 23 58 63
Communauté de Communes du Castelrenaudais	5 rue du Four Brûlé 37110 CHATEAU RENAULT Téléphone : 02 47 29 57 40